

DÉCRET N° 79/161 du 20/4/79
Portant nomination de Monsieur MBAMA
Alphonse en qualité de Directeur du
Port de Pointe-Noire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PCT/CG du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n°21/69 du 24 Octobre 1969 portant création de l'Agence Transeongolaise de Communications (ATC);
Vu le décret n°70/38 du 11 Février 1970 approuvant les statuts de l'ATC;

D E C R E T E :

Article 1er.— Monsieur MBAMA Alphonse, précédemment Chef de service des Exploitations Port, est nommé Directeur du Port de Pointe-Noire en remplacement de Monsieur OKOUNOU Médard appelé à d'autres fonctions.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 20 AVRIL 1979

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile

Elaine MOUNTHAULT...

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA...